

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FÉVRIER 2024

---

**Le huit février deux-mille-vingt-quatre à 18h00** : le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. BRUNNEVAL Sébastien, Maire.

**Étaient présents** : M. BRUNNEVAL Sébastien, M. CHERON Sébastien, Mme LAZUR Myriam, M. GERARD Alexis, Mme LANGLOIS Annabelle, M. DUBOS Patrice, Mme LETIERCE Aurélie, M. CAQUELARD Julien, formant la majorité des membres en exercice.

**Était absent excusé** : Mme BATTE Delphine et M. LALLEMENT Laurent

**Pouvoirs** : De Mme BATTE Delphine A M. BRUNNEVAL Sébastien

Secrétaire de séance : Mme LAZUR Myriam,

## **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 05 décembre 2023 :**

Le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

## **RETRAITE POUR INVALIDITE DE NOTRE SECRETAIRE VALERY THEURIER**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Valérie THEURIER est admise à la retraite pour invalidité à compter du 1 février 2024 conformément à la décision de la CNRACL rendue le 15 janvier 2024.

Monsieur le maire va procéder à la demande de suppression du poste de rédacteur principal de 1° classe via le centre de gestion. A l'issue, une ouverture de poste d'adjoint administratif principal de 2° classe va être mise en place.

En attendant cette procédure, il y a lieu de prolonger le contrat de Céline LEBAS jusqu'au 31 avril 2024.

## **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024 2024-001**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser les subventions suivantes :

COOPÉRATIVE SCOLAIRE	300.00 €
CLUB DES ANCIENS	400.00 €
FOOTBALL CLUB AMC	800.00 €
SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER	200.00 €
VÉLOCE CLUB HAUTOT SUR MER	400.00 €
COMITÉ DES FÊTES	1 200.00 €
ENTRAIDE ET SERVICES (Aide Alimentaire)	150.00 €
ASSOCIATION VIE ET ESPOIR ROUEN	150.00 €
CHORALE « CHŒURS AND CAUX » Auppegard	120.00 €
ACTIVITÉ MUSICALE ET CULTURELLE Bacquevillaise	60.00 €
R5 GT TURBO	200.00 €
DIVERS	500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 480.00 €</b>

Les subventions accordées ne seront versées que sur présentation du budget de chaque association

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget unique 2024.

## **CONTRAT DALKIA 2024-002**

Monsieur le maire propose le renouvellement de contrat de fourniture de combustible, d'entretien et dépannage des installations de chauffage avec l'entreprise DALKIA groupe EDF pour une durée de 5 ans

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité** accepte le renouvellement de contrat avec DALKIA Groupe EDF et autorise monsieur le maire à signer le contrat.

### **ENFOUISSEMENT DU RESEAU 2024-003**

M. le Maire a présenté le projet préparé par le SDE76 pour l'enfouissement du réseau, rue du Moulin, dont le montant s'élève à 301 500.00 euros TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 102 562.50 euros TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

D'adopter le projet

D'inscrire la dépense d'investissement au budget de la commune de l'année 2024 pour un montant de 102 562.20 euros TTC

Demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

### **DEPENSES POUR FETES ET CEREMONIES 2024-004**

Monsieur le maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour effectuer des dépenses alimentaires lors de la célébration des fêtes et cérémonies communales ainsi que des dépenses de courtoisies telle que : fleurs, couronnes et attentions diverses lors d'évènements touchant les administrés de la commune.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité** de donner pouvoir au maire afin d'effectuer des achats au titre ci-dessus mentionné.

### **CONTRAT AVEC GROUP-SOLUTIONS 2024-005**

Monsieur le maire propose de renforcer la sécurité informatique de la mairie en souscrivant au contrat présenté par l'entreprise Group-Solutions.

Ce contrat permettra également de disposer d'une messagerie dédiée avec un nom de domaine spécifique.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité** de souscrire un contrat via la société Group-Solutions et autorise monsieur le maire à signer le contrat.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget unique 2024

### **DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE 2024-006**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de procéder à des travaux de rénovation énergétique à l'école élémentaire 37 route de Dieppe.

Ceux-ci consisteraient à l'isolation thermique et phonique du plafond et permettraient un gain significatif dans la consommation du chauffage

**Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité** le projet de rénovation énergétique de l'école élémentaire, autorisent monsieur le maire à effectuer les devis et à solliciter les subventions correspondantes auprès du département et de la DETR ou autres organismes pouvant être sollicités.

### **DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ERP SALLE DES FETES 2024-007**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de procéder à des travaux de rénovation énergétique de L'ERP salle des fêtes sis 4 bis route de Dieppe.

Ceux-ci consisteraient à l'isolation thermique et phonique du plafond et permettraient un gain significatif dans la consommation du chauffage

**Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité** le projet de rénovation énergétique de L'ERP salle des fêtes, autorisent monsieur le maire à effectuer les devis et à solliciter les subventions correspondantes auprès du département et de la DETR ou autres organismes pouvant être sollicités.

## **CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE BERTREVILLE SAINT OUEN**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu en date du 14 décembre 2023, un courrier de la mairie de Bertreville Saint Ouen, souhaitant mettre fin à l'utilisation du Renault Kangoo et du camion benne Nissan au 31 décembre 2023.

Monsieur le maire, même s'il le regrette prend acte de cette décision, le reste de la convention étant toujours en vigueur.

Un état des lieux est en cours concernant le matériel en commun, la volonté de la commune de Bertreville Saint Ouen étant de mettre fin totalement à la convention liant nos 2 communes dans les prochains mois.

### **QUESTION DIVERSES :**

Monsieur le maire prend note qu'un éclairage est défectueux rue du moulin. Cependant les travaux d'enfouissement étant programmés cette année, il ne sera pas procédé au remplacement de l'ampoule.

L'éclairage rue de la gare a été vérifié, les ampoules sont en bon état en revanche un starter sur un candélabre est quelque peu défectueux, son remplacement sera évoqué lors de l'enfouissement des réseaux.

De même, l'ampoule défectueuse dans l'impasse route de Dieppe est commandée son remplacement va être effectué.

Monsieur le maire et l'ensemble du conseil municipal remercient les administrés pour leurs marques de sympathie lors de la cérémonie des vœux du 13 janvier ou par l'envoi de cartes en ce début d'année.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.***

**M. BRUNNEVAL**

**M. CHÉRON**

**Mme LAZUR**

**M. CAQUELARD**

**M. DUBOS**

**M. GERARD**

**Mme LANGLOIS**

**Mme LETIERCE**